

## Fiche espèce



### *Plecotus austriacus*

#### Oreillard gris

Graues Langohr  
Orecchione meridionale  
Ureglia gronda grischa  
Grey long-eared bat

#### Caractéristiques

Envergure : 25-30 cm  
Poids : 6-10 g  
Âge maximal : >25 ans  
Jeunes par année : 1

#### Statut

Protection : protégé selon la LPN  
Liste Rouge : CR (en danger critique)  
Priorité CH : I (très haute)  
Autre : espèce cible forestière, espèce cible de forêt claire

**Synergies :** Grand Murin, Oreillard roux, Oreillard montagnard, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Sérotine commune



### Utilisation de l'habitat

#### Gîtes

Cette espèce gîte strictement en bâtiment et y reste souvent toute l'année. En été, elle utilise surtout les combles, mais aussi d'autres parties de bâtiments où les femelles élèvent leur jeune en colonie. Celle-ci compte généralement moins de 20 individus, mais peut atteindre, dans de rares cas, plus de 60 chauves-souris. Les mâles peuvent se trouver dans les mêmes gîtes. Il n'existe pas de preuve de la présence de cette espèce dans des arbres ou des cavités souterraines. En hiver, on la trouve surtout dans les fissures des murs et les caves, mais aussi dans les mêmes gîtes qu'en été.

#### Terrains de chasse

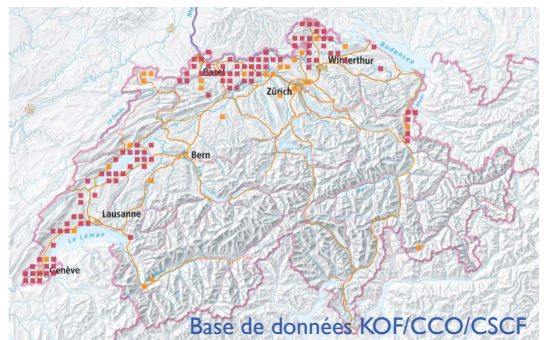
Elle recherche sa nourriture juste au-dessus de la végétation des espaces ouverts riches en espèces et exploités de manière extensive, au-dessus de la cime des arbres ou le long de structures verticales. Ses proies principales sont les papillons de nuit, mais elle chasse aussi, selon la saison, des coléoptères volants jusqu'à la taille d'un hanneton. Les territoires de chasse sont généralement situés à moins de 5 km du gîte. Ordre de grandeur des terrains de chasse : 10-100 ha.

#### Couloirs de vol

Cette espèce est fortement liée aux structures, en particulier dans les régions à forte pollution lumineuse. En vol de transit, elle longe généralement les lisières de forêt, les haies, les cours d'eau ou les corridors sombres en zones d'habitation. Les distances parcourues entre les gîtes estivaux et hivernaux sont généralement très courtes: 0-8 km.

### Répartition

En Suisse, on le trouve presque uniquement le long de l'arc jurassien et de ses contreforts. L'espèce est quasiment absente du Plateau depuis des décennies. Elle est fortement dépendante de la présence de prairies fleuries extensives dans des zones favorisées par la chaleur, avec une bonne interconnexion structurelle et des bâtiments appropriés à l'accueil de gîtes.



## Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Perte de gîtes hivernaux dans les caves humides suite aux travaux de rénovations et fermeture des accès.
- Perte/fragmentation de l'habitat par la pollution lumineuse (gîtes, couloirs de vol) dans les zones d'habitation, la transformation du paysage, ainsi que l'intensification et la lutte contre les insectes (hannetons) dans l'agriculture.

Si l'a tendance négative que subissent ses populations n'est pas inversée, l'Oreillard gris risque de s'éteindre en Suisse dans les prochaines décennies.

## Mesures

Des mesures de protection et de conservation sont nécessaires pour cette espèce qui en est particulièrement dépendante. L'élaboration de plans d'action cantonaux et le comblement des lacunes dans les connaissances sur l'utilisation des habitats sont à privilégier. Il est également important de poursuivre et développer le [Programme national de monitoring et protection des Oreillardes](#). Pour toute mesure, l'implication des [Correspondants Régionaux \(CR\)](#) est obligatoire.

### Gîtes

Renforcer la protection des colonies de mise bas existantes (intégration dans l'aménagement du territoire). Clarifier le statut des gîtes encore non définis. Prendre en compte l'environnement du gîte, notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse, la mise en réseau et le maintien de terrains de chasse appropriés. Renoncer à l'éclairage des façades des bâtiments abritant un gîte en période estivale. Protéger les gîtes hivernaux connus (cavités/fissures des ponts et de murs, caves humides) et de leur accessibilité.

### Terrains de chasse

Protéger et promouvoir les surfaces agricoles extensives avec des haies, des vergers hautes-tiges, des prairies maigres et des jachères florales. Promouvoir la diversité en fleurs et en insectes. Éviter la pollution lumineuse dans les habitats de chasse potentiels. Renoncer à l'utilisation d'insecticides dans l'agriculture.

### Couloirs de vol

Recenser, inclure dans l'aménagement du territoire et protéger systématiquement des couloirs de vol nocturnes entre les gîtes et les terrains de chasse. Contrôler et, si nécessaire, optimiser l'éclairage et la connectivité. Créer des synergies avec d'autres espèces cibles afin d'établir une infrastructure écologique favorable à travers les zones d'habitation (en particulier les corridors sombres).



Menace: Éclairage des façades d'un bâtiment favorable à un gîte



Terrain de chasse: Prairie riche en espèces de fleurs

## Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). [Handbuch der Fledermäuse](#). Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Voigt et al. (2019). [Leitfaden für die Berücksichtigung von Fledermäusen bei Beleuchtungsprojekten](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

## Liens

[www.fledermausschutz.ch](http://www.fledermausschutz.ch)

[institutions.ville-geneve.ch/fr/cc/o/](http://institutions.ville-geneve.ch/fr/cc/o/)

Le Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)